

LES AVENTURES DE T'CHEKI

PARTIE N°1
DU 04 NOV AU 04 DÉC 2022

DOSSIER DE PRESSE

Opération commerciale

Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1

Jeudi 27 octobre 2022 à 09h00

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (CISE)

43, rue Pasteur – 08320 VIREUX-MOLHAIN



1. Plan de soutien à l'animation commerciale

Le 24 juin 2020, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) a voté en faveur d'un Plan de relance de l'activité commerciale pour redynamiser, via le dispositif du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP), le tissu commercial et artisanal du territoire communautaire alors impacté par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Le Plan de relance de l'activité commerciale est arrivé à échéance le 31 mars 2022 après la réalisation d'un programme de cinq actions, apprécié des commerçants et de la population.

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 16 juin 2022, de mettre en place un Plan de soutien à l'animation commerciale reposant, de nouveau, sur le dispositif du CCLP. C'est pourquoi sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée, par convention, à l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG) et à l'Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR).

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de 50 000,00 € pour financer, entre autres, quatre opérations avant le 30 juin 2023.

2. Bilan de l'action "Grattez, Gagnez"

La première action du Plan de soutien à l'animation commerciale, "Grattez, Gagnez", s'est déroulée du 19 septembre au 02 octobre 2022.

Pendant toute cette période, les clients des commerces partenaires de l'opération se sont vu remettre en caisse un ticket à gratter par tranche de 10,00 € d'achat, dans la limite de 10 tickets.

À la date du 25/10/2022, 117 tickets gagnants ont été rapportés, soit 1 170,00 € de CCLP gagnés sur un total de 3 000,00 € mis en jeu.

Les détenteurs d'un ou plusieurs tickets gagnants ont jusqu'au 31/12/2022 pour retirer leur(s) gains(s) dans l'un des points de retrait suivant :

- **La Maison du Commerce** – 09/11, rue Gambetta à GIVET (ACAG) ;
- **Aux Délices de la Tour** – 01, rue du Puits à GIVET ;
- **Ô Val Fleuri** – 02, rue de la Strée à VIREUX-MOLHAIN ;
- **Boutique Corinne** – 01, place Aristide Briand à FUMAY ;
- **Aux Saveurs du Portugal** – 14, avenue Jean-Baptiste Clément à REVIN.

3. Action "Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1"

→ Application :

Du 04 novembre au 04 décembre 2022, toute personne physique majeure pourra participer à la première partie de l'opération commerciale "Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1".

Pour ce faire, il faudra télécharger gratuitement l'application mobile BALUDIK et créer un compte en validant toutes les autorisations demandées (*GPS, appareil photo, enregistrement de données...*) et les conditions générales d'utilisation.

→ Parcours :

Après avoir créé son compte, l'utilisateur choisira l'un des trois parcours commerciaux suivants pour commencer à jouer :

- GIVET, avec 14 commerces à découvrir pour aider T'Cheki à préparer sa sortie randonnée d'automne ;
- FUMAY, avec 09 commerces à découvrir pour aider T'Cheki à préparer son séjour au camping ;
- REVIN, avec 10 commerces à découvrir pour aider T'Cheki à préparer sa soirée d'halloween.

L'utilisateur retrouvera les parcours :

- Soit depuis l'onglet "Rechercher" de l'application en tapant "Les Aventures de T'Cheki – Partie n°1" ;
- Soit depuis la carte de l'application en cliquant sur l'une des puces T'Cheki positionnées à GIVET, FUMAY et REVIN.

→ Principe :

Une fois qu'il aura sélectionné un parcours, l'utilisateur devra se rendre dans les commerces indiqués pour y effectuer une mission (*rébus, charades, memory...*).

Pour valider un parcours et tenter de gagner des CCLP, l'utilisateur devra terminer l'ensemble des missions qui lui auront été confiées par les amis commerçants de T'Cheki et renseigner ses coordonnées en complétant un formulaire via Google Forms.

→ Gains :

Pour chaque parcours, 500 € de CCLP sont à gagner après tirage au sort, soit un total de 1 500,00 € :

- Parcours GIVET : 10 gagnants de 50 € ;
- Parcours FUMAY : 10 gagnants de 50 € ;

- Parcours REVIN : 10 gagnants de 50 €.

→ **Remise des lots :**

Le tirage au sort sera effectué sous dizaine après la fin de l'opération.

Chaque gagnant sera contacté individuellement par téléphone et/ou par courriel. Les modalités de retrait des lots seront expliquées à cette occasion.

Pour retirer leur(s) lot(s) qui seront disponibles jusqu'au 31 janvier 2023 inclus, les gagnants devront obligatoirement présenter leur pièce d'identité et la page de conclusion du ou des parcours terminés en se connectant à l'application BALUDI.K.

Les CCLP offerts seront valables jusqu'au 31 décembre 2023.

COMMENT JOUER ?

1 Télécharge gratuitement l'application **Baludik** sur ton smartphone



2 Crée toi un compte

Une fois l'application téléchargée

3 Ouvre l'application

Une fois ton compte créé



4 Choisis ton parcours parmi les 3 proposés (Givet, Fumay ou Revin) et clique sur l'icone



5 Clique sur **OUVRI**

Une présentation du jeu s'affiche

6 Clique sur **TÉLÉCHARGER** (32,9 Mo)

Et voilà, le parcours est installé, il ne te reste plus qu'à te rendre dans les commerces qui s'affichent et de commencer les missions pour aider T'Cheki !

Une fois ton parcours terminé :



4. Contacts



Avenir Commercial et Artisanal Givetois

Cellule Chèque Cadeau La Pointe

Tel : 09.77.76.94.00

Courriel : acag.cclp@gmail.com



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises

Tel : 03.24.42.67.67

Courriel : cise@ardennerivesdemeuse.com